



## SOMMAIRE

2-3

### LUTTES

- ▶ « Monde ancien ou nouveau » le capitalisme reste le même
- ▶ SÉCURITÉ DE LA SANTÉ : peu de changements en perspective !

4

### SOCIÉTÉ

- ▶ De l'ACOSS à la CADES... le coût de la crise
- ▶ Eustache et Oslaid à l'écoute du monde

5

### CULTURE

- ▶ Quel impact économique de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels ?

6-7

### INTERNATIONAL

- ▶ PALESTINE : Restons mobilisé.e.s ! Israël retarde l'annexion mais n'y renonce pas !



Suivez-nous sur facebook : [www.facebook.com/CGT38/](http://www.facebook.com/CGT38/)



@cgt\_38\_lisere

site internet :

[ud38.reference-syndicale.fr](http://ud38.reference-syndicale.fr)

Directeur de la publication :  
Nicolas BENOIT  
Imprimé par nos soins

N° CPPAP  
0221 S 05444  
I.S.S.N. 1154-6670  
Prix 2 euros



## ÉDITO

# Le temps passe .... ... les inégalités demeurent !

En août 2001, notre camarade Patrick Brochier écrivait ces quelques lignes :

« Il est communément admis que dans notre société d'inégalité, l'hiver et le froid aggravent les difficultés des plus démunis. Et c'est vrai.

L'été, période synonyme de vacances, n'en constitue pas moins un puissant révélateur de cette inégalité.

D'abord, parmi celles et ceux qui peuvent « partir », il y a les salarié.es dont les luttes ont permis qu'ils se dotent de leurs propres outils pour des vacances plus humaines, plus fraternelles et plus favorables à l'émancipation de chacun.e. Les autres sont bien souvent livrés.es au mercantilisme le plus débridé des professionnel.les de l'amaque touristique.

Il y a bien sûr celles et ceux qui ne peuvent toujours pas « partir ». 84 ans après les premiers congés payés, le droit aux vacances pour toutes reste à conquérir. C'est bien souvent le pouvoir d'achat familial qui constitue un frein à l'accès aux vacances. Surtout pour celles

et ceux tributaires des allocations chômage ou de solidarité, mais pas seulement. La dernière période a mis en lumière l'exigence de meilleurs salaires et d'une meilleure protection sociale dans un pays où les profits explosent.

Et enfin, il y a celles et ceux qui bossent dur durant toute la période estivale. Tout un secteur économique voit son activité exploser ou se déplacer pour suivre les flux du tourisme. Et avec elle, toute la panoplie de la précarité et d'enfreintes au code du travail. Les mêmes exigences montent parmi ces travailleuse.eur.s saisonnier.es au point que beaucoup refusent aujourd'hui les conditions qui leur sont faites au grand dam de ces employeurs-négriers.

Le premier secteur d'activité nationale, et ses bénéfices colossaux, va-t-il rester un secteur de non droit pour des centaines de milliers de travailleuse.eur.s saisonnier.es ? »

19 années se sont écoulées... entre temps des luttes gagnantes, des combats toujours en cours... Pour citer encore Patrick, « Face à ces inégalités, le syndicalisme a le premier devoir de tisser les liens de la solidarité devant permettre à chacun d'agir pour que les vacances deviennent un facteur d'égalité pour tou.te.s ».

Cela commence par la participation du plus grand nombre à l'assemblée générale des syndiqué.es du 10 septembre, à la journée de grève et de mobilisation du 17 septembre, et à la préparation du Congrès de l'UD en janvier 2021.

Co-écriture  
Patrick Brochier et Elisa B.



# «Monde ancien ou nouveau» le capitalisme reste le même

La crise du Coronavirus a révélé une fois de plus que tout le monde ne souffre pas de la crise sanitaire. Certains groupes en ont profité honteusement.

Des profiteurs, comme Amazon, numéro 1 du e-commerce, du dumping fiscal et des émissions de CO2, ont atteint des records historiques pendant l'épidémie et exercent un lobbying agressif auprès des pouvoirs publics pour obtenir toujours plus d'avantages. « Monde ancien ou nouveau », Amazon continue plus que jamais son chantage social. L'annonce improbable d'une mini taxe gouvernementale sur les GAFA n'a pas entamé sa volonté hégémonique.

Et que dire de Sanofi, entreprise pharmaceutique, réalisant 80% de ses bénéfices sur des produits pris en charge par la Sécurité sociale distribuant 3,8 milliards de dividendes à ses actionnaires !

La conjoncture post Covid sur fond de « peurs » a permis de justifier les choix stratégiques de fermetures d'activités ou de redéploiement.

Chez Mulliez et son PDG profiteur de crises notoire, une des entreprises issues de sa constellation : Alinéa, en difficulté depuis plusieurs années, même avant les manifestations de Gilets jaunes et les grèves contre la réforme des retraites, a déclaré un passif de 12 millions d'euros exigibles, pour 62 millions d'euros de résultat net négatif. Bien sûr, le groupe aurait pu faire le choix de la sauver et du même coup, de sauver des milliers d'emplois en effectuant des investissements productifs mais ce ne fut pas le cas... L'intérêt particulier a prévalu, celui des actionnaires et de son PDG.

Beaucoup d'entreprises ont vu la manne qu'elles pouvaient tirer de cette crise en faisant payer par la collectivité (c'est-à-dire nous !) leurs licenciements ou la prise en charge d'une partie des salaires de leurs travailleurs par le mécanisme du chômage partiel.

Vivendi augmente son dividende de 20%, portant le montant total à 697 millions d'euros, alors que certaines de ses filiales ont bénéficié du chômage partiel, dispositif permettant de faire prendre en charge par la collectivité (c'est-à-dire nous !) ses salaires.

Bien sûr il y en a d'autres : Veolia, le groupe Psa, Axa, Korian, Disney... Certaines de ces entreprises ont fait non seulement des bénéfices pendant la crise au point de verser des dividendes colossaux aux actionnaires, mais encore ont perçu des aides publiques à travers le financement du chômage partiel par l'État.

Monde nouveau ou ancien, on privatise les bénéfices, et on collectivise les pertes !

Dans le commerce, les salariés de l'ex-groupe VIVARTE (numéro 1 de l'habillement en France : Naf Naf, Kookaï, André, Chevignon, Minelli, la Halle aux Chaussures...) sont victimes de l'un des plus importants plans sociaux.



L'actionnaire principal Chaterhouse, endetté, finance 75% du rachat par Vivarte, lui-même ! En 2007, Vivarte, entreprise florissante, est à vendre.

Un groupe de fonds d'investissement décide d'acheter l'entreprise grâce à un drôle de montage juridico-financier, le *leveraged buy-out* ou LBO (achat par effet de levier). Selon cette méthode tout à fait légale, l'acquéreur contracte un emprunt (en l'occurrence 2,6 milliards d'euros) auprès d'une banque.

La particularité, c'est que cette dette est ensuite remboursée par l'entreprise elle-même sur ses dividendes. Ce montage financier est fragile et précipite inexorablement la perte du groupe et de ses salariés...

A ne pas en douter, face au « sauve-qui-peut » gouvernemental en matière d'emploi, ce montage financier connaîtra une nouvelle jeunesse !

Le « monde d'après » ne sera pas très différent du « monde d'avant », faisons-leur confiance...

Franck Clet  
Référént fédéral CGT  
commerce 38



# SÉCUR DE LA SANTÉ : Peu de changements en perspective !

Le 25 mai, le gouvernement a lancé le Ségur de la santé. Cette vaste opération de communication fait écho aux propos tenus par notre président de la République lors de son allocution télévisée du 12 mars :

« Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. »

Si ces propos pouvaient pour certains être porteurs d'espoir, l'illusion aurait été de courte durée. Force est de constater que sur le fond, aucun réel changement n'est au programme. Ma santé 2022 et le Plan Régional de Santé 2018-2028, qui sont une suite logique aux réformes dévastatrices appliquées depuis maintenant plus de 30 ans, demeurent les textes de référence à la politique de santé de demain. La déstructuration de l'hôpital public reste au programme au profit du secteur privé et en l'occurrence du privé lucratif. Pour ne citer qu'un exemple, dans notre département, les conditions de vente de la clinique mutualiste de Grenoble conditionnée par un Groupement de Coopération Sanitaire avec le CHU de Grenoble est un pas de plus vers la privatisation des services de soins liés au CHU.

**La CGT a dénoncé très rapidement le fond et la forme de ce Ségur, et le calendrier trop court pour aborder les nombreuses questions essentielles posées par la nécessité d'un véritable changement de notre système de santé revendiqué par notre organisation. Néanmoins, les mobilisations des personnels de santé lors des mardis de la colère et des manifestations des 16 et 30 juin ont obligé le gouvernement à produire quelques effets d'annonce. Les 7,4 milliards mis sur la table pourraient apparaître comme une disposition « historique », pourtant cela est bien insuffisant et loin de calmer la colère des professionnels. La redistribution de cette somme sera conditionnée par de nombreuses contreparties comme la disparition de la prime de fin d'année dans les établissements publics, la remise en cause des 35h, plus de flexibilité...**

La revendication première est l'**augmentation de 300€ pour toutes et tous** (public comme privé). Cette seule disposition est estimée à plus de 10 milliards.



Le recrutement immédiat de 100 000 personnels dans les hôpitaux représenterait un coût de 4,5 milliards et de 200 000 dans les EHPADs, indispensable au bon fonctionnement de ces établissements à 8,5 milliards.

Nous demandons la suppression totale de la dette des hôpitaux qui s'élève à 30 milliards.

Rappelons que le budget de la branche maladie de la Sécurité sociale approche les 260 milliards et que le seul budget des hôpitaux frise les 90 milliards.

Ces seuls exemples montrent que ce Ségur est loin de répondre aux revendications et aux besoins exprimés.

**Ce saupoudrage servira encore une fois à favoriser une minorité et à mécontenter une grande majorité. Comme pour la prime Covid, la division des salariés est donc toujours au programme.**

Nous exigeons l'ouverture de réelles revendications salariales où : augmentation du point d'indice, évolution de carrière et égalité salariale femme/homme seraient au programme. Nous exigeons la mise en débat immédiate du Grand Service Public de Santé et d'action sociale. La fédération CGT Santé Action Sociale a réalisé pour l'occasion un document « 4 Exigences et 12 propositions » (disponible à l'UD) qui, en relation avec les revendications confédérales concernant notre Sécurité sociale, représente une base sérieuse de discussion et de négociation.

Le plan «Ma santé 2022» doit être abandonné et remplacé par une autre loi en concordance avec les propos du Président de la République et surtout prenant en compte les aspirations des salarié.e.s et des citoyen.ne.s de ce pays.

Pascal Dupas

Coordinateur Santé CGT - Région AURA



# De l'ACOSS à la CADES... le coût de la crise !

Le parlement a adopté un projet de loi qui organise un transfert de dette de l'ACOSS

(Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) à la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale), soit 136 Milliards d'euros.

Avec la crise sanitaire, l'ACOSS s'est vue amputée d'environ 1/3 de ses ressources tout en continuant de payer les prestations et en finançant les dépenses du système de santé liées au Covid. L'ACOSS a dû emprunter : plus de 20 Mds€ à la CDC, 46Mds d'emprunts à court terme sur les marchés financiers. Son plafond d'emprunt, qui était de 39Mds€ début 2020, a été augmenté à 95Mds€ en mai.

La CADES a été créée en 1995, dans le cadre du Plan Juppé. La CGT n'y était pas favorable.

Déjà à l'époque, il s'agissait de transférer une dette résultant d'une insuffisance de recettes due au refus d'augmenter les cotisations sociales, notamment patronales. Après la récession de 1992, le Plan Juppé choisit de refinancer cette dette sur les marchés financiers, en gageant le remboursement avec un prélèvement réalisé sur les ménages (la CRDS).

Aujourd'hui, la loi adoptée prévoit de transférer 136 Mds€ à la CADES : 31 Mds€ de déficits antérieurs, 92Mds au titre des déficits prévisionnels (52Mds€ au titre du déficit prévu en 2020 et 40 Mds€ au titre des déficits ultérieurs) et 10 Mds€ de dette des hôpitaux (soit 1/3 de la dette hospitalière que le gouvernement s'est engagé à reprendre +3 Mds d'intérêts). Pour amortir cette dette, la date d'échéance est reportée de 9 ans (de 2024 à 2033).

Cette opération met à la charge de la Sécurité sociale l'essentiel du coût de cette crise. Pourtant, le statut de cette dette de l'État et celui de la dette sociale sont très différents. Celle de l'État correspond à des investissements, celle de la Sécu correspond à des dépenses de

fonctionnement. Le déficit supporté par l'ACOSS repose à hauteur de 44Mds€ environ sur la baisse des recettes, et 8Mds€ sur l'augmentation des charges de l'assurance maladie liées au Covid. Ces 52 Mds€ seront financés pour l'essentiel par la CSG et la CRDS, à hauteur de 17Mds€ par an, et en complément par un prélèvement sur le fonds de réserve des retraites.

**Ce sont donc les salarié.es et les retraité.es qui financeront l'essentiel du remboursement de la dette** (la CSG repose à 70% sur les revenus d'activité et à 18% sur les pensions de retraite).

Les entreprises et les revenus du capital en seront presque totalement exemptés. Il est illégitime de faire supporter à la Sécu le coût de cette crise, qui résulte pour une bonne part de choix politiques qui ont conduit à affaiblir notre système de santé. Cette dette doit être identifiée et faire l'objet de dispositifs d'amortissement spécifiques dans lesquels la responsabilité principale incombe à l'État, au remboursement desquels le capital doit prendre une part importante. Hors de question que ce soit la Sécu qui porte son endettement et le fasse subir ensuite aux salarié.es et retraité.es, par des plans de rigueur et une diminution des prestations servies.

Daniel Blache  
Retraité CGT



## EUSTACHE ET OSLAID À L'ÉCOUTE DU MONDE

J'AURAIS PU RATER MA VIE, FAIRE L'ENA, ÊTRE ÉLU À FORCE DE MENSONGES ET DE COMPROMISSIONS, CORROMPRE TOUT CE QUE JE TOUCHE ET MENER, FIÈREMENT, LE MONDE AU DÉSASTRE



J'AURAIS PU PLONGER ENCORE PLUS BAS ET FINIR CHIEN DE GARDE TÉLÉVISUEL; LACHE ET SERVILE AVEC LES PUISSANTS, ARROGANT ET RICANANT AVEC "CEUX QUI NE SONT RIEN". J'AURAIS EU POUR MISSION D'ABÊTIR LES MASSES POUR PROLONGER LEUR ASSERVISSEMENT ET DE BLOQUER TOUT SIGNE D'INTELLIGENCE DANS LES MÉDIAS



HEUREUSEMENT J'AI RÉUSSI MA VIE. APRÈS DES ANNÉES D'EFFORTS ET D'ABNÉGATION, JE SUIS ENFIN DEVENU UNE FIGURE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ: UN VIEUX CON DOUBLÉ D'UN GAULOIS RÉFRACTAIRE !

FAIRE LE TOUTOU POUR POUVOIR TRAITER LES AUTRES COMME DES CHIENS, COMPORTEMENT TYPIQUEMENT HUMAIN

MOI, LA SEULE CHOSE QUE JE GARDE C'EST MA DIGNITÉ

UN CUMULARD QUOI !



## Quel est l'impact économique de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels ?

que le gouvernement maintient son projet de réforme de l'assurance chômage en septembre...

En Isère, les annulations ont été nombreuses (festival des Arts du Récit, festival Les détours de Babel, Vercors Festival, événements de la Bobine à Grenoble, Jazz à Vienne, Cabaret Frappé, Festival Berlioz... Le Collectif

Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, la culture et les industries culturelles n'ont été affectées aussi durement - aussi profondément. Tous nos théâtres, nos opéras ; tous nos orchestres, nos ballets ; la plupart encore de nos grands musées ont été fermés. Les concerts n'ont plus lieu, petite jauge comme grand stadium et zénith. Les tournées de musiciens, les festivals sont annulés partout. Même pendant la guerre, les librairies n'avaient baissé le rideau. Si on nous avait annoncé, il y a quelques semaines, une telle situation, personne n'y aurait cru, à moins de parler d'une série TV comme Tchernobyl.

Avant l'épisode pandémique, avec un chiffre d'affaires de 97 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de 47 milliards d'euros, le poids de la culture était estimé à 2,3% de l'économie, avec un secteur marchand composé de 79 800 entreprises.

635 700 personnes occupaient un emploi à titre principal dans la culture (cf site du ministère). D'après une enquête du ministère de la Culture, il ressort les éléments suivants : l'impact de la crise de la Covid-19 se traduit par une baisse moyenne de chiffre d'affaires de 25% en 2020 par rapport à 2019 (22,3 milliards d'euros). L'effet sera le plus important sur le secteur du spectacle vivant (-72%), du patrimoine (-36%), des arts visuels (-31%) et de l'architecture (-28%). Il sera positif pour le secteur des jeux vidéo et des plateformes numériques.

Les professionnel.le.s, les organisations syndicales, ont très tôt alerté les pouvoirs publics pour anticiper un désastre social généralisé, accompagné de probables faillites d'associations, de compagnies, de sociétés de production. Les mesures de chômage partiel ont permis à une partie des travailleur.se.s du secteur de maintenir un revenu, mais beaucoup n'en ont pas bénéficié. La fédération du spectacle et de la culture CGT, ainsi que divers réseaux mobilisés ont revendiqué la prolongation des droits pour tou.te.s les intermittent.e.s mais aussi de tou.te.s les précaires qui travaillent autour de l'activité artistique, notamment lors des festivals (saisonniers, CDD, etc.). Après plusieurs mobilisations dont celle du 6 juin, cette prolongation a été obtenue jusqu'en août 2021. Mais il reste du monde sur le carreau : les femmes revenant de congés maternité, les personnes revenant de congés maladie de longue durée. Rien n'est prévu pour les entrants dans l'intermittence avant le confinement. Rien pour tou.te.s les précaires sachant

des syndicats du spectacle et de la culture CGT 38 a été très mobilisé dès le mois de mars pour informer le milieu, aider les personnes en difficulté et réagir sur la place publique les 3 et 6 juin notamment. Sans oublier le combat pour les moyens pour notre système public de santé.

Nos secteurs d'activité n'ont quasiment pas repris, même si de forts contrastes existent.

L'Élysée a publié une annonce selon laquelle la Culture bénéficierait de 1,3 milliard d'euros. Elle est scandaleuse à deux titres : elle inclut 949 millions de prolongations des

droits des intermittents, payé.e.s par Pôle emploi qui n'est pas l'État, et comprend des économies faites sur le dos des nouveaux entrants. Restent 400 millions d'euros d'aides à la musique ou à la presse qui n'ont pas de lien avec la Covid.

Sans un plan de relance de plusieurs milliards, ce sont des milliers de structures notamment les plus petites qui vont disparaître, les emplois avec. C'est toute la diversité culturelle dans le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel, qui est en jeu.

Ce plan peut être financé notamment en taxant les GAFA qui ont réalisé des milliards de bénéfices durant la crise.

Michel SZEMPRUCH  
Collectif des syndicats  
du spectacle et de la culture CGT Isère



# PALESTINE

## Restons mobilisé.e.s !

### Israël retarde l'annexion mais n'y renonce pas !

INTERNATIONAL

Plus que d'autres sujets internationaux mensuellement évoqués ici, écrire sur la réalité israélo-palestinienne est chose complexe, et je tiens ici à remercier chaleureusement mon camarade Néjat F. pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée.

Le 17 mai dernier, lors de la mise en place de la nouvelle Knesset (Parlement), le Premier ministre israélien a déclaré « qu'il est temps » d'annexer des pans de la Cisjordanie occupée « *et d'écrire un nouveau chapitre glorieux dans l'histoire du sionisme* ».

A grand renfort médiatique, le 1<sup>er</sup> juillet était présenté par B. Netanyahu, comme la date clé pour démarrer (dans la logique criminelle du « plan Trump ») le processus d'annexion d'une partie de la Cisjordanie.

**Il ne l'a pas fait**, et ce premier recul est à mettre largement au crédit de la formidable mobilisation internationale contre ce projet d'annexion.

Les USA et Israël marquent ainsi un temps d'hésitation, mais, ne soyons dupes de



rien, il en faudra beaucoup plus pour qu'ils renoncent à

leur funeste projet d'annexion accélérée. Projet d'ailleurs déjà en partie en œuvre sur le terrain, où depuis des mois les confiscations de terres, les destructions de cultures et d'habitations, les transferts de populations, et les arrestations massives s'accroissent. C'est bien là la continuité criminelle d'un régime d'occupation militaire, de colonisation, d'annexion et d'apartheid.

Bien évidemment rejeté par les Palestiniens (Fatah et Hamas), ce plan prévoit notamment l'annexion par Israël de la vallée du Jourdain (riche en eau et en cultures), et des colonies israéliennes en Cisjordanie, territoire palestinien occupé par l'Etat israélien.



La CGT (et l'UD CGT Isère à son niveau) ne ménage aucun effort dans la lutte pour l'instauration d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Une CGT qui se place parmi les acteurs majeurs des campagnes pour mettre fin aux liaisons dangereuses des entreprises françaises avec la colonisation israélienne. Une CGT, qui avec d'autres, exhorte le président de la République à agir pour :

- **la reconnaissance immédiate de l'État de Palestine ;**
- **l'interdiction des produits des colonies israéliennes sur le territoire français ;**
- **la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.**

Cette violation flagrante du droit international sonnerait définitivement le glas de la solution à deux États et enterrerait le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien, sous les yeux bien trop passifs ou lâchement complices de la communauté internationale.

.../...





sommé d'accepter que son destin soit scellé sans sa participation. **Leur but ultime est de donner à Israël autant de territoires palestiniens que possible, avec aussi peu de Palestiniens que possibles.**

Israël piétine depuis bien trop longtemps le droit international. Israël viole depuis bien trop longtemps la charte et les résolutions de l'ONU. Le gouvernement israélien nie depuis bien trop longtemps le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien.  
**STOP !**

Ce plan Trump/Netanyahou n'amènera aucune paix mais, au contraire, quoi qu'il advienne, il ne fera qu'aggraver une situation déjà insupportable pour les Palestiniens, mais aussi à terme pour le peuple israélien.

Un pas terrible serait alors franchi. En plus d'aggraver la situation des droits humains de centaines de milliers de personnes (l'accès aux zones annexées serait encore plus restreint par de nouveaux check points et nouvelles routes de contournement, limitant davantage la liberté de circulation des Palestiniens), l'annexion israélienne accélérée représenterait un danger précédent pour les relations internationales, et ce dans le voisinage européen direct.

### **Les enjeux sont aujourd'hui bien trop importants pour adopter une approche prudente et attentiste**

Le « deal du siècle » imposé par Donald Trump et Benjamin Netanyahu n'est ni plus ni moins que l'acte de deux dangereux délinquants internationaux. Il enterrerait l'impunité des autorités d'Israël, il enterrerait la solution à deux États et constituerait un coup de force inacceptable, insupportable contre la légalité internationale, la justice et le respect des droits humains.

D. Trump et B. Netanyahu « légalisent » en complicité depuis près de quatre ans, le pillage colonial et attisent les tensions dans une région déjà meurtrie. Le peuple palestinien est ainsi une fois encore et en pire,

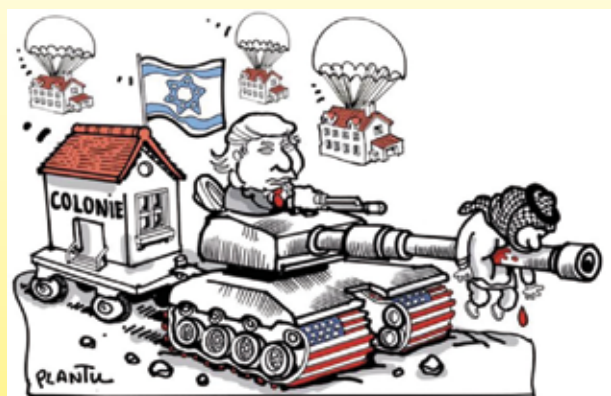
Aucun plan n'aboutira s'il ne tient pas compte des intérêts des Palestiniens et des Israéliens, conformément au droit international.

En Palestine, ce qui se joue, c'est le monde dans lequel nous voulons vivre, un monde fait d'égalité et de justice.

Faire respecter les droits fondamentaux des Palestiniens, c'est faire respecter le droit partout dans le monde et refuser la loi du plus fort.

Sans ambiguïté aucune, la France et l'Union européenne doivent condamner toute idée d'annexion et reconnaître immédiatement l'État de Palestine dans ses frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale

**Non à l'annexion !  
Oui à un véritable État palestinien !**



Jean-Jacques Guigon  
Animateur de l'activité « Europe/International »  
Comité régional CGT Auvergne / Rhône-Alpes

1936 **la cgt** 2020  
vous souhaitez



**DE BONNS  
CONGES PAYES** ★★ ★

LES CONGES PAYES, LES CONVENTIONS COLLECTIVES, LES 40 HEURES, LES DELEGUES DU PERSONNEL FURENT GAGNES EN 1936 A LA SUITE D'UNE MOBILISATION UNITAIRE DES TRAVAILLEURS EN LUTTES MENEES PAR LA CGT

en 2020, avec la CGT, poursuivons la lutte pour  
conserver nos acquis sociaux et gagner les droits  
du XXIe siècle

LA CGT, 120 ANS DE LUTTES AU PRESENT !

**LE PEUPLE**  
QUOTIDIEN DU SYNDICALISME

**VICTOIRE  
sur la misère!**

**8 millions de salariés obtiennent satisfaction**



La C.G.T. et la Confédération générale de la Production française signent un accord en présence du président du Conseil et du ministre de l'Intérieur



**NOUS PARTONS EN VACANCES!  
VOUS AUSSI...**

C  
G  
T



C  
G  
T

**Grâce à qui?**

Les congés payés  
Remerciez les grévistes  
de 1936 vous savez  
CEUX QUI VOUS PRENAIENT  
EN OTAGE

*agenda*

✓ **Assemblée des  
syndiqué.e.s CGT de  
l'Isère : 10 septembre**  
- salle TSP à Voiron

✓ **CONGRÈS  
UL de GRENOBLE**  
10-11 Décembre 2020  
Bourse du travail

✓ **CONGRÈS  
UD de l'Isère**  
26 au 28 Janvier 2021  
à l'Heure Bleue  
de St Martin d'Hères

